



Envoyé en préfecture le 30/10/2024

Reçu en préfecture le 30/10/2024

Publié le

ID : 053-215300633-20241025-20241007-DE

SLO

Délibération n° 2024-10-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du conseil municipal de la commune de Châtelain

SÉANCE DU 25 octobre 2024
Convocation du 21 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Châtelain s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des « 2 amis », sous la présidence de Madame Rachel FRANÇAIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10
Quorum de l'assemblée : 6
Nombre de conseillers présents : 8
Absents ayant donné pouvoir : 0
Absents : 2
Nombre de Votants : 8

Étaient présents : Rachel FRANÇAIS, Patrick FOUGÈRE, Gabriel MOUSSAY, Éléonore DE TARLÉ, Hugues GENDREAU, Cécilia GERMAIN, Mélanie ROUSSELET, Julien CUMINET, Stéphanie BRICAUD.

Absents ou représentés : Amélie LEMOTHEUX De CHITRAY

Secrétaire de séance : Stéphanie BRICAUD.

Objet : Décision modificative n°3 – Charges de personnel – Budget communal

Rapporteur : Rachel FRANÇAIS, Maire

Madame le maire informe le conseil municipal que des ajustements concernant la section de fonctionnement, dans le cadre du paiement des charges de personnels, sur le budget de la commune de Châtelain sont nécessaires.

Vu le code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu l'adoption du budget primitif de la commune en date du 22 mars 2024

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour permettre le paiement des charges de personnel ;

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité (8 voix pour), décide d'adopter la décision modificative suivante :

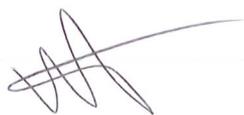
Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-815221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-3450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- 8 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

Secrétaire de séance
Stéphanie BRICAUD, Conseillère municipale



Extrait certifié conforme,

Président de séance
Rachel FRANÇAIS, Maire



Transmis au représentant de l'État le 30 octobre 2024.
Publié sur le site internet le 31 octobre 2024.

Envoyé en préfecture le 30/10/2024
Reçu en préfecture le 30/10/2024
Publié le 
ID : 053-215300633-20241025-20241007-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.